

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du vendredi 30 septembre 2016

- Délibération pour distraction du régime forestier

Mr le Maire rappelle que les forêts communales sont gérées par l'ONF. Par le passé, la parcelle CN 208 avait été vendue à un particulier mais n'a pas été enlevée du régime forestier de la commune. Il faut donc la distraire du régime forestier. Le CM approuve cette décision.

- Droits de préemption maison Lhoste

La maison des conjoints Lhoste (rue de la croissette) a été vendue et fait l'objet d'un droit de préemption de la commune. Le CM décide de ne pas utiliser son droit de préemption.

- Subvention trail du Mézenc

Les organisateurs du trail du Mézenc qui a eu lieu le 15 août sur les communes des Estables, Chaudeyrolles et Saint Front demandent à la commune de leur verser une subvention. Le CM donne son accord pour leur accorder une subvention de 200 €. Cependant cette manifestation n'apporte aucune plus-value à la commune, puisque très excentrée (sur le Mézenc et l'Alambre). Le CM ne versera plus d'aide financière à cette manifestation sportive dans les années à venir.

- Délibération pour demande de subventions (locaux techniques et entrée du bourg)

Le CM envisage, pour l'année 2017, d'aménager l'entrée sud du bourg (parking du cimetière, parking du pont), mettre en place une signalisation adaptée à la sortie des lotissements de Bonnefond et des Hauts de Bonnefond ainsi que devant la salle des fêtes et également aménager les 3 bâtiments communaux (les 2 garages et la salle des fêtes).

Pour le parking du cimetière, le projet consiste à faire un mur de soutènement en orgues basaltiques pour amoindrir la pente et réaliser un revêtement bitumeux.

Le parking du pont sera délimité par un caniveau le long de la route, des bacs à fleurs en pierres seront construits pour empêcher l'accès par le côté et le revêtement sera fait en sable stabilisé (comme sur la place de la mairie).

A la sortie des lotissements, des « cédez le passage » seront posés, devant la salle des fêtes et devant le garage du haut, des marquages au sol seront faits pour délimiter les lieux de stationnement et les passages piétons...

Pour l'aménagement des bâtiments communaux, le projet consiste :

- Pour la salle des fêtes, reprise des enduits de façades sur la partie basse et réfection de la toiture
- Pour le garage du haut, réfection de la toiture et réfection des enduits de façades
- Pour le garage du bas, réfection de la toiture et isolation, reprise totale du bardage et isolation

Après discussions autour de ce projet, le conseil décide de demander diverses aides financières auprès du conseil régional, du département et de l'État.

- Point sur les travaux

Mr le Maire présente un état de l'avancement des travaux prévus au budget. La plupart des travaux ont été réalisés, reste la pose des panneaux de signalétique qui devrait débuter dans le courant du mois d'octobre et l'aménagement du chemin de la cascade de Souteyros devrait commencer d'ici à 2 semaines.

- Questions diverses

Délibération sur la répartition des sièges du futur conseil communautaire et nom de la nouvelle comcom

La nouvelle communauté de communes s'appellera communauté de communes Mézenc Loire Meygal et comptera 22 communes qui représentent 11 022 habitants. Son siège administratif sera à Saint Julien Chapteuil. La loi impose le nombre de sièges des conseillers communautaires soit 44 mais la comcom peut décider d'un nombre inférieur à savoir 40 sièges. Le conseil communautaire a fixé à 40 le nombre de sièges répartis de la façon suivante : 6 pour Lantriac et Saint Julien Chapteuil, 5 pour le Monastier sur Gazeille, 3 pour Saint Pierre Eynac et Laussonne et un pour toutes les autres communes. Le CM donne son accord pour cette répartition.

- **Renouvellement bail Schmitt**

Comme chaque année, il convient de renouveler le bail avec l'entreprise Schmitt qui durant l'hiver stationne ces bus dans le garage communal. Le CM donne son accord.

- **Convention avec le CDG 43 pour la dématérialisation des marchés publics**

Il convient de renouveler la convention avec le centre de gestion pour la dématérialisation des marchés publics sachant que ce service n'est payant que si la commune l'utilise. Le CM autorise Mr le Maire à signer cette convention.

- **Location terrains à Mr Marion**

Mr Marion qui a racheté la ferme de Mr Masson à Pralas souhaite reprendre les terrains communaux que louait Mr Masson. Le CM donne son accord pour établir un bail avec Mr Marion.

- **Emprunt 50 000 € budget centre d'accueil**

Comme prévu au budget, il convient de faire un emprunt de 50 000 € sur le budget du centre d'accueil afin de combler le déficit d'investissement que nous reportons depuis plusieurs années et ceci afin d'équilibrer ce budget annexe. Des demandes ont été faites auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'épargne. Les propositions sont quasiment identiques. Le CM décide de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne.

- **Demande de Mme Chalendar**

Mme Chalendar Eliane demande au CM de modifier le PLU afin de rendre constructible le terrain cadastré BZ 245 situé en haut du bourg entre la route départementale et le petit chemin qui passe derrière. La modification du PLU ne peut pas se faire pour une seule parcelle. De plus, cette parcelle est difficilement constructible car la législation impose que toute construction doit être à 8 M de la départementale et à 3M du chemin. Le CM refuse de modifier le PLU cependant si une révision se fait dans l'avenir, cette demande pourra être réétudiée.

- **Délibération instaurant le RIFSEEP**

A compter du 1^{er} janvier 2017, le régime indemnitaire des fonctionnaires change. Ce nouveau régime appelé RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a pour but de supprimer les indemnités et primes afin de simplifier la fiche de paie et de tenir compte de la valeur professionnelle de l'agent. Cette délibération doit être validée par le Comité Technique du Centre de Gestion avant délibération définitive du CM.

- **Point sur la fusion des comcom**

Le maire présente l'état d'avancement de la future fusion de la communauté de communes du Mezenc avec celle du Meygal. Plusieurs groupes de travail ont été constitués pour traiter des divers sujets. La compétence petite enfance continuera d'être exercée par la nouvelle comcom, tout le personnel sera reconduit dans ses fonctions. Les cinq crèches haltes garderie seront conservées en l'état, ainsi que le relais assistance maternelle.

Le personnel administratif des deux comcom sera reconduit dans les diverses tâches administratives ainsi que le personnel technique dans ses diverses missions.

Un nouvel organigramme est en cours de validation. Les élus des deux comcom travaillent à l'harmonisation des autres compétences et des discussions ont lieu avec les services de l'État et la préfecture, notamment sur la fiscalité.

- **Souscription pour le clocher de l'Église**

Les travaux de réfection du système campanaire du clocher de l'Église ont été réalisés, les cloches sonnent à nouveau. Le conseil avait décidé de lancer un appel aux dons pour financer une partie du projet. Plusieurs personnes ont répondu en faisant un don et le conseil remercie les généreux donateurs. Le conseil se permet un petit rappel auprès de la population mais aussi à toutes les personnes qui souhaitent participer à cette aide financière. Les dons seront acceptés jusqu'à la fin du mois de novembre.